Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 36

Artikel: De bon crin
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-210662

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une ferme cossue, à l'aspect hospitalier. Sur la porte, la fermière, très avenante.

— Pardon, Madame, c'est bien ici, n'est-ce pas, que loge le premier-lieutenant *** ?

— Oui, Madame, c'est bien ici. Tenez, voici justement un de ses hommes. Hé ! soldat, voici Madame qui demande après votre lieutenant.

Le soldat prend la position et salue :

— Ah ! bien. Bonjour, Madame. Je dois vous dire, de la part du premier-lieutenant...

— Qu'il est de garde ce soir et ne sera libre qu'à onze heures, fait Madame ***, en éclatant de rire au nez du brave soldat qui reste bouche bée.

— Ah !... Madame sait déjà ?...

— Oh ! oui, oui, je sais déjà... Nous attendrons. J. M.

Triste destinée. — M. X. lit à haute voix, après dîner, le journal... Autour de lui, sa femme et sa belle-mère, tout en cousant, l'écoutent avec grande attention.

— Tiens, s'écrie-t-il soudain, c'est terrible cela, écoutez : « On a ramassé hier dans la rue, contre un mur, une petite fille, âgée de quelques jours à peine ; on suppose que ses parents trop pauvres l'auraient abandonnée en cet endroit ; la petite fille a été portée chez le commissaire de police...

— Encore une malheureuse de plus ! s'exclama madame.

— Hélas ! ajoute la belle-mère, il est triste en effet de ne pas porter de nom...

— En effet, — conclut M. X. d'un ton apitoyé, — la pauvre enfant sera réduite, toute sa vie, à écrire des lettres anonymes.

LA SUISSE UNE ET INDIVISIBLE

L'échec de la République rhodanique.

Un pour tous, tous pour un.

II

(D'après des documents renfermés aux Archives cantonales vaudoises.)

Cependant, l'idée ne devait pas être abandonnée d'une république détachée de la république helvétique. Comment Brune en arriva-t-il lui-même quelques jours plus tard à présenter un plan qui ressemblait fort à celui qu'il avait dit ne pas connaître ? Doit-on suspecter le général français d'avoir dissimulé, en s'appuyant sur un prétendu désir des patriotes, ou bien subit-il l'influence de ceux qui avaient préparé la lettre dont Monachon fit lecture à l'Assemblée provisoire ? Est-ce que le Directoire exécutif français, contrairement à ce qu'on disait, agissait sous main pour préparer une annexion qui, pour beaucoup de Vaudois, eût été aussi pénible qu'un retour à une Berne, surtout si c'était une Berne démocratique ? Le fait est que le 26 ventôse, Brune adressait la proclamation suivante :

République française.

« Au Quartier général de Brune, le 26 ventôse, an VI de la République une et indivisible.

» Le général Brune commandant en chef l'armée française en Helvétie :

» Un grand nombre de citoyens de divers cantons de l'Helvétie m'ayant témoigné le désir de voir former une république une et indivisible démocratique et représentative dont le territoire serait composé du Pays de Vaud et des Quatre Mandements ; du Vallais (Haut et Bas), des bailliages italiens ; de l'Oberland et du Gessenay ; du canton de Fribourg et des pays de Morat et de Nidau, j'ai pris en considération les motifs de leur vœu et j'ai reconnu que ce vœu est conforme aux principes de la liberté comme aux besoins des localités diverses et qu'une république composée de tous les territoires désignés pourrait se gouverner librement d'après ses propres lois et jouir facilement des avantages d'une alliance avec la république française, en conséquence il est réglé ce qui suit :

I. Les représentants du Haut et Bas Vallais, des bailliages italiens, de l'Oberland et du Gessenay, du canton de Fribourg et des pays de Morat et de Nidau se réuniront sans délai dans la ville de Lausanne aux représentans du Pays de Vaud afin de concourir par la législation au gouvernement de la république rhodanique. Les pays en retard pour la nomination des électeurs ou des représentans y procéderont sans délai dans les formes qui ont eu lieu pour le Pays de Vaud.

II. Il y a dans la Rhodanie cinq cantons : le Léman, ci-devant Pays de Vaud et les quatre mandemens ; chef-lieu, Lausanne ; 2° Sarine et Broye, ci-devant canton de Fribourg et pays de Morat et de Nidau, chef-lieu, provisoirement, Payerne ; 3° l'Oberland, chef-lieu Thun ; 4° le Valais, chef-lieu, Sion ; 5° le Tessin, ci-devant bailliages italiens, chef-lieu Locarno.

III. A un corps législatif de soixante-douze députés divisés en deux sections : le Sénat, de 24 membres et le Grand Conseil, de 48 ; le Léman nommera 18 députés ; Sarine et Broie 18 ; l'Oberland 12 ; le Valais 12 ; le Tessin 12.

IV. Il y a un Directoire exécutif composé de cinq membres.

V. Le corps législatif et le Directoire résideront à Lausanne. Ils pourront, dans six mois, fixer définitivement le lieu de leur résidence.

VI. Le corps législatif sera rassemblé le 5 germinal (25 mars prochain). Il pourra tenir séance dès qu'il y aura 25 membres au Grand Conseil et 13 au Sénat. Chaque Conseil sera renouvelé par moitié tous les deux ans, savoir le Grand Conseil chaque année paire et le Sénat chaque année impaire.

VII. Le Directoire sera en activité le 1er germinal prochain. La condition d'être marié ou veuf pour en être membre n'est pas nécessaire.

VIII. Il y aura dans chaque ville ou commune principale une Municipalité, dont le sous-préfet sera président. Les Municipalités veilleront à la conservation des biens communaux.

IX. Les indemnités des autorités constituées seront supportées par le trésor public comme dépense générale.

X. Le projet de constitution adopté dans le canton de Léman ci-devant de Vaud sera suivi en tout ce qui n'est pas contraire aux présentes dispositions. Néamoins, le pouvoir d'appréciation donné au préfet national sera réglé et limité incessamment par le corps législatif,

XI. Le corps législatif placera dans la procédure criminelle l'institution des jurés. Il pourra dans deux ans reviser la constitution à la charge d'en soumettre les changements à la sanction des assemblées primaires.

XII. Les coutumes et les usages favorables à la moralité et à la liberté, les opinions et cultes religieux seront respectés. Le corps législatif donnera l'exemple de ce respect.

(Le sceau.) BRUNE. »

Brune passait pour habile diplomate. La prise de Berne fut pour lui une entreprise relativement facile, parce qu'il sentait derrière lui l'opinion favorable du peuple, las des oligarchies. Une fois maître du pays, il laissa percer le bout de l'oreille. Non seulement il proposa au nom du Directoire la République rhodanique, mais en réalité il visa au démembrement de la Suisse, puisqu'il devait y avoir encore un « Tellgau », soit la république des cantons primitifs, et la république helvétienne.

Il faut le dire à l'honneur des intéressés directs : ceux pour qui on voulait constituer inopinément cette nouvelle forme politique se rendirent compte qu'il y avait anguille sous roche. Des patriotes du Comité de Réunion, très francophiles, ne doutaient pas un instant que le projet fût recommandable. S'il n'avait tenu qu'à eux, peut-être le général Brune eût-il réussi à morceler la Suisse pour mieux la tenir à portée et lui imposer les ordres du Directoire. Mais la révolution vaudoise, tout en provoquant de l'enthousiasme et en gagnant à la sainte cause de la liberté la plus grande partie des Vaudois, ne leur avait pas fait perdre la tête. Les populations du Jura, du Pays-d'Enhaut et du Gros de Vaud élevaient la voix et protestaient, non contre l'ingérence française, qu'ils subissaient comme un mal nécessaire, mais contre le manque de respect à la parole donnée ; les Bernois y avaient conservé des sympathies.

(*A suivre.*) L. MOGEON.

Notre santé. — Un volume in-16. Fr. *3.50.* — PAYOT & Cie, éditeurs. *Lausanne.*

« Les ouvrages d'hygiène ne sont pas, d'ordinaire, d'une gaîté folâtre — « où il y a de l'hygiène pas de plaisir », a-t-on dit, — mais il est des exceptions et le volume que nous offre aujourd'hui la maison Payot en est une, des meilleures. Elle a eu l'excellente idée de réunir ainsi les articles d'hygiène et de médecine populaire du Dr François Helme, un savant vulgarisateur, à la plume alerte et dont l'inaltérable humour sait rendre attrayantes les questions les plus graves. Ce n'est pas un traité académique complet, mais une amusante série de morceaux détachés donnant, après une introduction de physiologie toujours très claire et accompagnée de figures explicatives, les indications hygiéniques qui en découlent. Le Dr Helme réhabilite avec conviction les moyens de guérison empruntés au règne végétal, les « simples », comme on disait jadis, les remèdes domestiques, si prisés de nos grand'mères, tombés depuis un demi-siècle dans un regrettable oubli.

» Voyez les chapitres traitant des *Pharmacies de la bonne terre*, des *Fruits et Légumes qui guérissent*, des *Racines et des Fleurs récoltées dans les jardins d'Esculape*, des *Vieilles plantes cueillies le long des sentiers de la thérapeutique*. Mais la plante n'est pas tout ; il faut encore connaître la meilleure façon de la préparer pour en tirer tous ses effets salutaires, et à cela le Dr Helme s'entend comme pas un. Vous croyez, Mesdames, savoir faire une bonne infusion de cet estimable végétal qu'est la fleur de tilleul... Erreur profonde ; le Dr Helme vous le montrera.

» Il est très intéressant de constater combien les récentes études du chimisme de notre organisme, comme aussi la découverte des microbes, nous ramènent à beaucoup de ces vieux remèdes abandonnés — lors de la découverte de la cellule dans la première moitié du siècle passé — avec les doctrines de la médecine humorale remontant à Hippocrate.

» Le Dr Helme ne parle pas seulement microbes, digestion, eau de mer ou air de montagne, mais traite aussi — et en quels termes amusants ! — de la *Beauté*, avec un grand B. Il indique les moyens de *prévenir des ans l'irréparable outrage ;* il montre, au chapitre de l'*Armature féminine*, comment doit se vêtir la femme pour éviter une — ou plusieurs — des quatre-vingt-douze maladies causées si souvent par un corset construit au rebours de tout bon sens ; il parle des *Drames pilaires, têtes chauves et têtes blanches*, des sports, *Toilette des muscles*, où intervient naturellement la question si sérieuse d'une *bonne chaussure rationnelle.*

» Je ne puis tout citer et me bornerai, en terminant, à mentionner encore le dernier chapitre, un des meilleurs, sur l'*Héliothérapie et Phebus guérisseur*. Le Dr Helme aurait bien dû le dédier aux gens qui, au premier sourire du père de la vie, après trois ans d'un abominable temps froid, sombre et humide, se plaignent « qu'on étouffe », aux dames qui lui ferment hermétiquement tous les volets de leur demeure... » Dr CHATELAIN.

Croix-Rouge. — La Croix-Rouge rappelle à tous les intéressés que toutes les demandes d'effets d'habillement pour les troupes doivent être adressées au Médecin-Chef de la Croix-Rouge, à Berne, qui donne immédiatement les ordres d'expédier aux différents dépôts que la Croix-Rouge a organisés dans toute la Suisse. (Lausanne pour la Suisse française.)

Ce mode de procéder a été choisi pour éviter que certains corps de troupes obtiennent de plusieurs côtés à la fois, tandis que d'autres ne reçoivent rien du tout.

Toutes les unités qui ont fait des demandes ont reçu tout ce qu'elles ont demandé, mais il est très important, pour que les distributions se fassent d'une manière équitable, que tous les dons soient remis à la Croix-Rouge, qui alors sera en situation de satisfaire tous les besoins.

De bon crin. — Un pauvre homme, criblé de dettes, étant mort à un âge très avancé, un riche, dont la conscience n'était apparemment pas très tranquille, fait à son domestique :

— Va m'acheter le matelas de ce miséreux qui vient de mourir ; il faut qu'il soit bigrement bon pour que son propriétaire ait pu y dormir si longtemps, dans la détresse où il était.

Amis-Gyms, Bourgeoise, Choralions, Sous-Offs, Artilleurs, faites encadrer vos diplômes chez l'ami OSCAR, aux Galeries du Commerce ::

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.